

- Avances
- Fermeture des magasins
- Fermeture des cinémas...voir...Règlements
no 2820

.....voir.....

REGLEMENTS - #2820

(Heures)

COMITÉ	CONSEIL	déc.	(Heures)	1-A
22- 2-61		Ad.	Amendes imposables lors d'une infraction aux	475.1-1
- - - -			règl. de zonage, construction et heure de fer-	
- - - -			meture - Taux établis en rapport avec le nombre	
- - - -			d'infractions commises par une même personne dans une	
- - - -			période de 12 mois (Bill 100 - art. 25).	
16- 4-62		Arc	Communication de Corp. Mtl Métro. re: ouvrir	-1
- - - -			magasins jusqu'à 10h. les jours précédant Pâques	
- - - -			jour de l'An -	
20- 6-62		Ad.	Peines pour infraction aux règl. de zonage,	475.1-1
- - - -			construction heures de fermeture à bonne heure	
- - - -			enseignes et permis de construction Bill 100 -	
- - - -			Art. 51).	
19- 7-62		Ad.	Communication de Corp. Mtl Métro. 13-7-62 re:	-1
- - - -			autoriser police de Mtl à faire respecter heures	
- - - -			de fermeture magasins dans St-Léonard-de-Port-	
- - - -			Maurice re: rés. 16-4-62.	
2- 8-62		Ad.	Communication de Corp. Mtl Métro. 27-7-62	-1
- - - -			transmettant copie règl. #6 - adoptée 25-5-62	
- - - -			re: heures d'ouv. et fermeture établissements	
- - - -			commerciaux.	
5-10-62		Ad.	Sou mise rés. Corp. Mtl Métro. 24-9-62 dési-	-1
- - - -			gnant police Mtl en ce qui concerne règl. #4 -	
(2-2-64)			de ladite Corp. re: -- et fermeture établissements comm.	1-B

COMITÉ	CONSEIL	DÉC.	(Heures)	l-R
27- 8-63		Ad.	Soumise communication secrétaire de la Corp. transmettant copie -- 7, adopté 21-6-63	-1
- - - -			modifiant -- 4 modifié par --6 re: heures ouv. et fermeture établissements commerciaux -	
3- 6-65		Arc	Soumises communications du 26-5-65 de M. Guy Vilandré, sec. Corp. Mtl Métrop. transmettant copies certifiées d'une résolution adoptée par ladite Corp. à son assemblée du 29-4-65 ainsi qu'une copie certifiée du règl. #4 de la Corp. concernant heures d'ouverture et de fermeture des établissements commerciaux situés sur l'île de Montréal.	-1
20-10-67		ad.	Avis de la Corp. Mtl Métrop. re: galeries d'art ouv. du lundi au samedi jusqu'à 10 hres P.M.	-1
26-10-68		--	Avis de modification re: commerces d'alimentation période du 23-12-68 - au 4-1-69 - (Gazette officielle de Québec - Vol:100 - #43).	-1
(3-2-314)				FIN